

Conseil Municipal de Chaumuzy

Séance du mercredi 20 novembre 2019 à 19h30

L'an deux mille dix-neuf, le 20 novembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 12 novembre 2019, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Karine NICAISE-DUFLOT, Maire,

Présents : MM. Yves TRUCHON, Sébastien DOLE, Benjamin WATIER, Benoît FAILLIOT, Stéphane VISNEUX, Mickaël MIMIN, Romain LEVECQUE, Christophe MACQUART, Mmes Karine NICAISE-DUFLOT et Adeline HENIN.

Absents excusés :

Pouvoir donné :

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

I / Clôture de la séance du 2 octobre 2019 :

Nous donnons lecture du compte-rendu de la dernière réunion de conseil municipal.

Les membres du Conseil signent la clôture de séance du 2 octobre 2019 comprenant les délibérations suivantes :

- 2019/10-01 Vote du rapport de la CLECT
- 2019/10-02 Remise en conformité du foyer rural
- 2019/10-03 Travaux du Chemin des Vignes
- 2019/10-04 Remplacement d'un groupe VMC dans un logement communal
- 2019/10-05 Travaux sur le mur de l'ancien cimetière
- 2019/10-06 Passage à Horizon Cloud Village

II / Bénéficiaires du Legs FAROUX :

Les membres du CCAS ont choisi les bénéficiaires de l'allocation chauffage de 100 euros selon la demande des époux FAROUX : des membres du CCAS de plus de 80 ans n'ayant pas bénéficié de cette allocation récemment. Les bénéficiaires proposés au Conseil Municipal sont :

- Monsieur BENOIT Gérard ;
- Madame PAULAUQUI Ginette ;
- Madame PENCHEMEL Arlette ;
- Monsieur SALMON Michel ;
- Monsieur GILLERY Maurice.

Le Conseil municipal approuve.

III/ Dératisation :

Un technicien de la CAMDA est passé en août 2019 pour traiter le village contre les souris et les rats. Malgré son intervention, des administrés viennent régulièrement demander du produit en Mairie.

LA CAMDA nous propose deux devis de traitements ponctuels :

- 444 € TTC pour la fourniture de produits ;
- 816 € TTC pour la fourniture de produits et la mise à disposition d'un technicien pour un passage chez les personnes inscrites en mairie et les fermes (maximum 20 personnes).

Ces devis comprennent le traitement des fossés.

IV/ Courriers recommandés de Madame GLOD :

Madame NICAISE-DUFLOT donne lecture des courriers de Madame GLOD.

Le Conseil confirme que les trottoirs relèvent de la compétence de la communauté de commune. Pour les plaintes concernant les déjections canines, des rappels sont faits régulièrement aux propriétaires.

Concernant les problèmes de voisinage, ceux-ci ne relèvent pas de la Mairie.

V/ Questions diverses :

A / Nous avons reçu une invitation à la journée de la forêt communale à Beaumont sur Vesle pour le 22 novembre 2019. Monsieur FAILLIOT n'est pas disponible. Personne d'autre ne sera présent.

B / Il est nécessaire de faire tuber la cheminée de la Mairie. Plusieurs entreprises vont être contactées afin d'établir des devis. Le Conseil autorise le Maire à les valider.

C / Deux devis ont été retenus pour la réparation de la laveuse : UNIVERS BATTERIE à Gueux propose une batterie à 477 euros, La Boîte à Piles à Reims pour 489 euros.

D / Démission de Madame GABRIEL.

Madame NICAISE-DUFLOT fait lecture de la lettre de démission de Madame Séverine GABRIEL, reçue par courrier le 18 novembre 2019.

E / Tour de table : Monsieur TRUCHON a fait établir un devis pour la révision de la tondeuse. Il n'y a pas d'urgence, une fois tous les deux ans suffit. Madame HENIN a vu le professeur de danse. Un contrat devra être établi afin qu'elle puisse garder une clef du foyer rural pour ses cours hebdomadaires. Monsieur FAILLIOT voit Monsieur DESCHAMPS lundi matin. Les coupons de bois seront distribués début décembre. Une fuite au foyer rural est à réparer. Le conseil évoque également des problèmes de stationnement. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.

Chaumuzy, le 2 décembre 2019
La Maire,
Karine NICAISE-DUFLOT

